



Le kit de survie juridique sur Internet

publié le 27/02/2012, vu 3090 fois, Auteur : [Info Juridique](#)

Devant la complexité du droit, Internet peut se révéler comme un outil de compréhension pour les internautes en permettant l'accès aux informations juridiques de base

Le kit de survie juridique sur Internet

En période de crise, le recours à un professionnel du droit peut se révéler coûteux et parfois inopportun quand il s'agit d'un problème juridique que l'on peut considérer comme mineur. Afin de ne pas laisser cette situation sans réponse, on constate qu'internet a permis la mise en place d'un kit de survie juridique permettant ainsi de trouver les informations basiques nécessaires à la résolution d'un problème.

L'importance des sites institutionnels

La source principale dans la recherche d'une information juridique est sans conteste le site Légifrance. Ce site web, mis en place par le Gouvernement permet une recherche facile d'un texte de loi et ce gratuitement. Comme le précise l'article dédié à la présentation de ce site, les particuliers ont la possibilité d'accéder à différentes sources de droit, pour appuyer leurs prétentions ou simplement à titre de renseignement. La palette de source disponible sur ce site est très large et gratuite.

Il ne s'agit cependant pas de l'unique source institutionnelle. En effet, toute personne confrontée à un problème juridique dispose d'une palette d'instruments mis en place par le Gouvernement afin de favoriser la démocratisation de l'information juridique. Il convient notamment de mettre en avant le site www.service-public.fr qui permet de procurer aux particuliers des réponses à des problèmes juridiques courant, ne nécessitant pas ainsi l'appel à des professionnels. Ce site permet aussi de fournir des informations quant à la manière de saisir une juridiction en fonction du type de procès à venir. Il s'agit d'une aide non négligeable dans la mesure où une procédure judiciaire peut se révéler complexe et ne nécessite pas toujours le ministère d'avocat.

Il convient également de souligner qu'il peut être opportun de se rendre sur le site de certaines juridictions qui permettent ainsi d'éclaircir le futur justiciable dans sa démarche judiciaire. C'est notamment le cas avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui met en ligne un formulaire expliquant les modalités d'une requête individuelle.

Les nouvelles tendances dans la recherche d'information juridique

La majorité des foyers et la quasi-totalité des lieux professionnels étant équipés d'ordinateur possédant un accès à internet, les recherches d'information sur le web, ont connu ces dernières années une expansion fulgurante. L'information juridique n'échappe d'ailleurs pas à ce constat. Afin d'en témoigner, il convient de relever une diversification des sources d'information.

Au-delà des sites institutionnels tels que légifrance ou le Journal Officiel (voir ci-avant), force est de relever le développement des **sites internet dédiés au droit**. Ces sites peuvent prendre différentes formes et ce en fonction du public visé. On constate à ce titre une forte augmentation des sites visant à offrir aux internautes un « kit de survie juridique ». Ce type de site vient présenter une version simplifiée des règles de droit permettant une compréhension plus aisée pour les novices, pour qui le langage juridique peut se révéler abstrait. Ex : en matière de divorce avec des sites évoquant les droits de chaque époux lors d'une procédure.

Une autre forme de source d'information tend à se propager : **les forums**. Il s'agit d'un mouvement qui se traduit par la mise en ligne d'un problème de nature juridique, soulevant une question de droit. Les internautes qui fréquentent ce forum ont alors la possibilité de répondre au problème en expliquant leur raisonnement, ou en adressant des recommandations de recherche afin de résoudre le problème en question. Toutefois, il convient de mettre en avant les limites de celle-ci dans la mesure où il s'agit d'espace numérique accessible à tous et où les informations peuvent parfois se révéler inexactes ou tout du moins peu adaptée à la situation réelle.

Enfin, il convient de souligner l'essor des **blogs juridiques**. Ceux-ci peuvent être administrés par différentes personnes : il peut s'agir de Professeurs de droit, d'étudiant en droit. Toutefois, on peut observer une tendance visant à l'essor des blogs tenus par des avocats eux-mêmes. Les informations contenues disposent alors d'un crédit confiance plus important. Qui plus est, ce type de support tend à se développer, comme en témoigne ce blog, et son utilisation est relativement aisée ce qui peut encourager l'utilisation de cet instrument pour faciliter l'accès à l'information juridique.

Tout ceci conduit à mettre en lumière le fait qu'Internet a permis aux particuliers de se repérer, dans un monde juridique qui ne cesse d'évoluer et qui peut se révéler complexe, par le biais d'outils variés simplifiant l'accès au droit.